

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**DÉSINFECTANT POUR LES MAINS
NANJING AOGRAND INTERNATIONAL TRADE CORPORATION**

SDS

- Selon le SGH (septième édition révisée)
-

Section 1 Identification du produit et de l'entreprise

> **Identificateur du produit**

Nom du produit : DÉSINFECTANT POUR LES MAINS

Synonymes : -

> **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes : Veuillez consulter le fabricant.

Utilisations déconseillées : Veuillez consulter le fabricant.

> **Détails du fournisseur sur la Fiche de données de sécurité**

Nom du demandeur : NANJING AOGRAND INTERNATIONAL TRADE CORPORATION.

Adresse du demandeur : NO.205 SHUANGGAO ROAD, QIQIAO INDUSTRIAL PARK, GAOCHUN DISTRICT NANJING CITY, P.R.CHINA 211302

Code postal du demandeur : 211 302

Numéro de téléphone du demandeur : +86-2557 853 789

Numéro de télécopieur du demandeur : —

Adresse de courriel du demandeur : doc@aogrand.com

> **Numéro de téléphone d'urgence**

Numéro de téléphone d'urgence : +86-2557 850 785

Section 2 Identification des dangers

Classe de danger et éléments d'étiquetage du produit selon le SGH (septième édition révisée) :

> **Classe de danger SGH Liquides inflammables** : Catégorie 2

> **Éléments d'étiquetage selon le SGH**

Pictogramme

Mode indicateur **Danger**

> **Déclarations de dangers**

H225 : Liquide et vapeur hautement inflammables

> **Déclarations de précautions**

Prévention

P210 Gardez loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'allumage. Ne fumez pas.

P233 Conservez le récipient hermétiquement fermé.

P240 Fixez les contenants au sol et attachez-les ensemble, ainsi que l'équipement de réception.

P241 Utilisez du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P242 Utilisez des outils ne produisant pas d'étincelles.

P243 Prenez des mesures pour éviter les décharges d'électricité statique.

P280 Portez des gants/vêtements de protection, une protection pour les yeux/le visage.

Réaction

P370+P378 En cas d'incendie : Utilisez un produit chimique sec, du dioxyde de carbone ou de la mousse résistant à l'alcool pour éteindre l'incendie.

P303+P361+P353 SI LE PRODUIT EST SUR LA PEAU (ou les cheveux) : Retirez immédiatement les vêtements contaminés. Rincez la peau avec de l'eau ou sous la douche.

Entreposage

P403+P235 Rangez dans un endroit bien ventilé. Gardez au frais.

Mise au rebut

P501 Disposez du contenu, du contenant selon les règlements municipaux, provinciaux, nationaux et internationaux.

Section 3 Composition et renseignements sur les ingrédients

Composé	Concentration (Poids %)	N° CAS	N° EC
Éthanol	75 %	64-17-5	200-578-6
Polymères d'acide acryl.	0,5 %	9003-01-4	202-415-4
Trolamine	0,5 %	102-71-6	203-049-8
Eau	24 %	7732-18-5	231-791-2

Section 4 Premiers soins

> Description des premiers soins

Conseils généraux : Une attention médicale immédiate est nécessaire. Montrez cette fiche de données de sécurité (FDS) au médecin traitant.

Contact oculaire : Rincez abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes et consultez un médecin en cas d'inconfort.

Contact cutané : Retirez immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Rincez abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes et consultez un médecin en cas d'inconfort.

Ingestion : Ne provoquez pas le vomissement. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente. Appelez immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Inhalation : Amenez la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, donnez de l'oxygène. Ne pratiquez pas le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance. Si la victime ne respire pas, pratiquez la respiration artificielle et consultez un médecin immédiatement.

Protection des secouristes : S'assurer que le personnel médical connaît la substance en cause. Prenez des précautions pour vous protéger et évitez la propagation de la contamination.

> Les symptômes et les effets les plus importants, tant aigus que retardés

1 L'accumulation de substance dans le corps humain peut survenir et peut entraîner certaines préoccupations après une exposition professionnelle répétée ou à long terme.

> Indication de toute attention médicale immédiate et de traitement spécial nécessaire

- 1 Traitez de manière symptomatique.
- 2 L'apparition des symptômes peut être retardée.

Section 5 Mesures pour combattre un incendie

> Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Produit chimique sec, dioxyde de carbone ou mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés : N'utilisez pas un jet d'eau solide puisqu'il pourrait disperser ou propager le feu.

> Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange

- 1 Formera un mélange explosif avec l'air.
- 2 Les contenants exposés au feu peuvent évacuer leur contenu par des soupapes de surpression, ce qui augmente l'intensité du feu et/ou la concentration de vapeur.
- 3 Les vapeurs peuvent se déplacer vers la source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.
- 4 Le liquide et la vapeur sont inflammables.
- 5 Les contenants peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés.
- 6 Les contenants exposés au feu peuvent évacuer leur contenu par des soupapes de sécurité.
- 7 Peut se dilater ou se décomposer de manière explosive lorsqu'il est chauffé ou impliqué dans un incendie.

> Conseils aux pompiers

- 1 Comme lors de tout incendie, portez un appareil de protection respiratoire autonome (MSHA/NIOSH approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.
- 2 Combattez l'incendie à une distance de sécurité, avec une couverture adéquate.
- 3 Empêchez l'eau d'extinction de contaminer les eaux de surface ou la nappe phréatique.

Section 6 Mesures relatives aux rejets accidentels

> Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- 1 Évitez d'inhaler les vapeurs et tout contact avec la peau et les yeux.
- 2 Faites attention aux vapeurs s'accumulant pour former des concentrations explosives.
- 3 Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
- 4 Le personnel d'urgence doit porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive. Portez des vêtements de protection et antistatiques. Portez des gants imperméables aux produits chimiques.
- 5 Assurez-vous d'une ventilation appropriée. Éliminez les sources d'allumage.
- 6 Évacuez le personnel à un endroit sécuritaire. Gardez les gens loin des déversements et des fuites en amont.
- 7 Portez de l'équipement de protection personnelle. Évitez d'inhaler les vapeurs, les brumes, les gaz et les poussières.

> **Précautions environnementales**

- 1 Prévenez les fuites et les déversements supplémentaires s'il est sécuritaire de le faire.
- 2 Les rejets dans l'environnement doivent être évités.

> **Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage**

- 1 Absorbent le produit déversé à l'aide de sable sec ou d'un absorbant inerte. En cas de déversement important, confinez le produit déversé en l'empaquetant.
- 2 Les matériaux collés ou collectés doivent être rapidement éliminés, conformément aux lois et règlements appropriés.
- 3 Éliminez toutes les sources d'allumage. Utilisez des outils antiétincelles et du matériel antidéflagrant.

Section 7 Manipulation et entreposage

> **Précautions de manipulation**

- 1 Évitez d'inhaler les vapeurs.
- 2 Utilisez les outils antiétincelles.
- 3 Pour prévenir les incendies causés par la vapeur de décharge électrostatique, l'équipement de toutes les parties métalliques doit être mis à la terre.
- 4 Utilisez de l'équipement anti-explosion.
- 5 La manipulation doit se faire dans un endroit bien ventilé.
- 6 Portez de l'équipement de protection convenable.
- 7 Évitez tout contact avec la peau et les yeux.
- 8 Gardez loin de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes.
- 9 Prenez des mesures de précaution contre les décharges statiques.

> Précautions d'entreposage

- 1 Gardez les contenants hermétiquement fermés.
- 2 Gardez les contenants dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
- 3 Gardez loin de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes.
- 4 Rangez loin des matières non compatibles et des contenants de denrées alimentaires.

Section 8 Contrôles d'exposition/protection personnelle

> Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant Pays/Région	Valeur limite/8 heures		Valeur limite/à ct terme	
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
Éthanol 64-17-5				
É.-U. - OSHA	1000	1900	-	-
Corée du Sud	1000	1900	-	-
Irland	-	-	1000	-
Allemagne (AGS)	500	960	1000	1920
Danemark	1000	1900	2000	3800
Australie	1000	1880	-	-
Trolamine 102-71-6				
Suisse	-	5	-	20
Suède	0,8	5	1,6	10
Irland	-	5	-	-
Allemagne (DFG)	-	5	-	20
Danemark	0,5	3,1	1	6,2
Australie	-	5	-	-

Valeurs limites biologiques

Aucune information disponible

Méthode de contrôle

- 1 EN 14 042 Atmosphères des lieux de travail. Guide pour l'application et l'utilisation des procédures d'évaluation d'exposition à des agents chimiques et biologiques.

- 2 GBZ/T 160 Détermination des substances toxiques dans l'air sur le lieu de travail (norme efficace de la série) et GBZ/T 300 Détermination des substances toxiques dans l'air sur le lieu de travail (norme de la série).

> **Contrôles d'ingénierie**

- 1 Assurez-vous d'une ventilation adéquate, surtout dans les zones confinées.
- 2 Veillez à ce que les douches oculaires et les douches de sécurité soient situées à proximité du poste de travail.
- 3 Utilisez des équipements électriques, de ventilation, d'éclairage et de matériel antidéflagrant.
- 4 Installez une sortie de secours et une zone nécessaire pour éliminer les risques.

> **Équipement de protection personnelle**

Protection des yeux : Lunettes de sécurité bien ajustées (approuvées par EN 166(EU) ou NIOSH (US)).

Protection des mains : Portez des gants de protection tels que le caoutchouc butyle, ayant passé les tests selon la norme EN 374(EU),US F739 ou AS/NZS 2161.1.

Protection respiratoire : Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation ou d'autres symptômes sont ressentis, utilisez un appareil respiratoire complet avec des cartouches respiratoires combinées multi-usages (US) ou de type AXBEK (EN 14 387).

Protection de la peau et du corps : Portez des vêtements résistants au feu/aux flammes et des bottes antistatiques.

Section 9 Propriétés physiques et chimiques

Apparence : Liquide incolore et transparent

Odeur : Pas d'information disponible

Seuil d'odeur : Pas d'information disponible

pH : Pas d'information disponible

Point de fusion/de congélation (°C) : Pas d'information disponible

Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (°C) : Pas d'information disponible

Point d'éclair (°C) (vase clos) : 21

Taux d'évaporation : Pas d'information disponible

Inflammabilité : Sans objet

Limites supérieure/inférieure d'explosion [% (v/v)] : Limite supérieure : Pas d'information disponible – Limite inférieure : Pas d'information disponible

Pression de vapeur (KPa) : Pas d'information disponible

Densité de la vapeur relative (air=1) : Pas d'information disponible
Densité relative (eau=1) : Pas d'information disponible
Solubilité : Pas d'information disponible
Coefficient de partition n-Octanol/eau : Pas d'information disponible
Température d'auto-allumage (°C) : Pas d'information disponible
Température de décomposition (°C) : Pas d'information disponible
Viscosité cinématique (mm²/s) : Pas d'information disponible
Caractéristiques des particules : Sans objet

Section 10 Stabilité et réactivités

Réactivité : Le contact avec des substances incompatibles peut causer une décomposition ou d'autres réactions chimiques.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions d'utilisation et d'entreposage appropriées.

Possibilité de réactions dangereuses : Le contact avec des oxydants peut causer de graves réactions et un incendie ou une explosion. Le contact avec des métaux actifs (métaux alcalins, Na, Ca etc.) cause une réaction et libère de l'hydrogène.

Conditions à éviter : Matière incompatible, chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles : Oxydants, métaux alcalins, métaux terreux alcalins, et aluminium. Alkali, sodium, calcium et aux métaux actifs, halogène, oxyde métallique, oxyde non métallique, acylhalide et phosphide métallique.

Produits dangereux de décomposition : Dans des conditions normales d'entreposage et d'usage, aucun produit dangereux de décomposition ne devrait se produire.

Section 11 Renseignements toxicologiques

> Toxicité aigue

Composant	N° CAS	DL50(oral)	DL50(peau)	CL50(inhalation 4h)
Polymères ac. acr	9003-01-4	2500mg/kg(rat)	Pas d'info.	Pas d'info.
Trolamine	102-71-6	5846mg/kg(souris)	Pas d'info.	Pas d'info.
Éthanol	64-17-5	7060mg/kg(rat)	Pas d'info.	39mg/L(souris)

> Corrosion/Irritation cutanée

Pas d'information disponible

> Dommage/irritation grave oculaire

Pas d'information disponible

> Sensibilisation cutanée

Pas d'information disponible

> Sensibilisation respiratoire

Pas d'information disponible

> Mutagénicité de la cellule germinale

Pas d'information disponible

> Cancérogénicité

ID	N° CAS	Composant	IARC	NTP
1	64-17-5	Éthanol	Catégorie 1	Non listé
2	9003-01-4	Polymères d'acide acrylique	Catégorie 3	Non listé
3	102-71-6	Trolamine	Catégorie 3	Non listé
4	7732-18-5	Eau	Non listé	Non listé

> Toxicité reproductive

Pas d'information disponible

> Toxicité reproductive (additionnelle)

Pas d'information disponible

> STOT-Exposition unique

Pas d'information disponible

> STOT-Exposition répétée

Pas d'information disponible

> Danger d'aspiration

Pas d'information disponible

Section 12 Renseignements écologiques

> Toxicité aquatique aigue

Composant	N° CAS	Poisson	Crustacés	Algues
Trolamine	102-71-6	LC50 : 11800mg/L (96h)(Fish)	EC50 : 610mg/L (48h)	Pas d'info.

Éthanol 64-17-5 LC50 : 11000mg/L
(96h)(Fish) EC50 : 9950mg/L (48h) Pas d'info.

> Toxicité aquatique chronique

Pas d'information disponible

> Autres

Persistance et dégradabilité : Pas d'information disponible

Potentiel bioaccumulatif : Pas d'information disponible

Mobilité dans la terre : Pas d'information disponible

L'éthanol ne répond pas aux critères PBT et vPvB selon le règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII.

Acide acrylique Les polymères ne répondent pas aux critères PBT et vPvB selon le règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII.

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : La trolamine ne répond pas aux critères PBT et vPvB selon le règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII.

L'eau ne répond pas aux critères PBT et vPvB selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.

Section 13 Considérations relatives à l'élimination

Déchets chimiques : Avant de les éliminer, il convient de se référer aux lois et règlements nationaux et municipaux pertinents. Recommandez l'utilisation de l'élimination par incinération.

Emballages contaminés : Les contenants peuvent encore présenter un danger chimique lorsqu'ils sont vides. Gardez-les loin des sources de chaleur et d'inflammation. Retournez au fournisseur pour recyclage si possible.

Recommandations pour l'élimination : Référez-vous aux sections 13.1 et 13.2.

Section 14 Renseignements sur le transport

Étiquette de transport

Polluant marin : Aucun

Numéro UN : 1170

Nom d'expédition approprié UN : SOLUTION D'ÉTHANOL (SOLUTION D'ALCOOL ÉTHYLIQUE)

Classe de risque de transport : 3

Classe de risque subsidiaire de transport : AUCUNE

Groupe d'emballage : II

Section 15 Renseignements réglementaire

> Inventaire chimique international

Composant	EINECS	TSCA	DSL	IECSC	NZIoC	PICCS	KECI	AICS	ENCS
Éthanol	√	√	√	√	√	√	√	√	√
Poly ac.	×	√	√	√	√	√	×	√	√
Trolamine	√	√	√	√	√	√	√	√	√
Eau	√	√	√	√	√	√	√	√	×

【EINECS】 Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

【TSCA】 Loi réglementant les substances toxiques des États-Unis.

【DSL】 Liste intérieure des substances.

【IECSC】 Inventaire chinois des substances chimiques existantes.

【NZIoC】 Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande.

【PICCS】 Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines.

【KECI】 Substances chimiques existantes et évaluées.

【AICS】 Inventaire australien des substances chimiques.

【ENCS】 Substances chimiques existantes et nouvelles

Remarque :

« √ » indique que la substance est incluse dans les règlements.

« x » indique qu'il n'existe aucune donnée ou que la substance n'est pas incluse dans les règlements.

Section 16 Renseignements additionnels

Date de création : 2020/03/04

Date de révision : 2020/03/04

Raison de la révision : –

> Clause de non-responsabilité

Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été préparée conformément au SGH des Nations unies (7^e édition révisée). Les données incluses ont été tirées d'une base de données internationale faisant autorité et fournies par l'entreprise. D'autres informations ont été basées sur l'état actuel de nos connaissances. Nous nous efforçons de garantir l'exactitude de tous les renseignements. Cependant, en raison de la diversité des sources de renseignements et des limites de nos connaissances, ce document est uniquement destiné à être consulté par l'utilisateur. Les utilisateurs doivent juger en toute indépendance de

l'adéquation de ces renseignements à leurs besoins particuliers. Nous n'assumons aucune responsabilité pour les pertes, les dommages ou les dépenses résultant de ou liés de quelque manière que ce soit à la manipulation, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit.